



VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Vaccination contre la Covid-19 : (La vaccination est recommandée à toutes personnes de 12 ans et plus)

La vaccination : intérêt individuel et intérêt collectif

Un intérêt collectif de la vaccination : le conseil scientifique indique que le taux de couverture vaccinale des 12/17 ans aura un **impact sur le pic d'hospitalisation attendu à l'automne**.

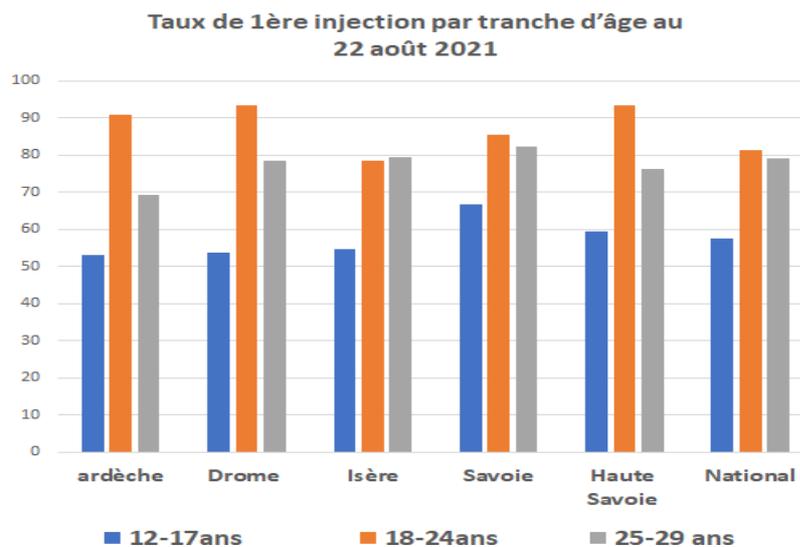
Un intérêt individuel direct de la vaccination : pour les adolescents, notamment souffrant de comorbidités et de manière générale pour tous, la vaccination **évite les formes graves de la maladie et COVID long**.

Un **intérêt individuel indirect de la vaccination** : pour tous les jeunes la vaccination permet d'**éviter les risques psychologiques** induits par le contexte (isolement et manque de relations sociales).

A l'approche de la rentrée scolaire, l'ARS (Agence Régionale de Santé) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les préfetures de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie ainsi que le rectorat de l'académie de Grenoble encouragent les jeunes de 12 à 17 ans à se faire vacciner dès maintenant.

En Auvergne-Rhône-Alpes, **plus d'un jeune (12-17 ans) sur deux a déjà reçu une première dose de vaccin et 32.3% ont un schéma vaccinal complet. Plus de 80% des jeunes de 18 à 24 ans ont déjà reçu une dose de vaccin.**

Ces chiffres, particulièrement encourageant, nous donnent la certitude que nous devons poursuivre cette dynamique dans les jours et les semaines à venir.



Afin de garantir une rentrée scolaire la plus normale possible et la reprise des activités extra-scolaires en toute sérénité, la vaccination demeure le meilleur moyen de limiter la propagation du virus et d'éviter le développement des formes graves du coronavirus.

Liste des centres de vaccination les plus proches de chez-vous (certains vous accueillent même sans réservations de créneaux).

Je trouve mon centre de vaccination : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html> (Lien vers site santé.fr)

Des opérations de vaccinations ponctuelles sont également déployées sur l'ensemble du territoire, telles que celles organisées dans les centres commerciaux, aux abords de lieux touristiques ou dans des villes ciblées. [Ces opérations sont référencées sur le [site internet de l'ARS](#)] elles sont souvent organisées en lien avec les équipes médicales des pompiers des SDISS (par exemple : La prochaine opération de vaccination éphémère dans le département de l'Isère aura lieu le 30 et 31 août à l'espace Comboire à Échirolles).

La vaccination est possible dans les **centres de vaccination**, chez son **médecin traitant** (généraliste ou spécialiste), en **pharmacie**, en **cabinet infirmier** ou **sage-femme**

Tous vaccinés avant la rentrée...

Pour tous renseignements sur les modalités administratives vous pouvez appeler gratuitement au **0800 009 110**.



Pourquoi se faire vacciner ?

La vaccination permet la réduction des risques liés à la contamination et au développement de formes graves de la maladie, quel que soit l'âge de la personne vaccinée. Si les jeunes développent plus rarement des formes graves de la Covid-19, leur vaccination est nécessaire pour limiter les risques de transmission du virus et atteindre le plus rapidement possible **l'immunité collective** (Lien vidéo : <https://www.dailymotion.com/video/x7zy6iy>)

Grâce à la vaccination, les plus jeunes auront moins de risque de tomber malades et éviteront les risques de développer des formes graves de Covid-19 dites "**Covid long**".

Si je présente des symptômes persistants au-delà de 4 semaines après l'infection...

#Covid19

maux de têtes, gêne respiratoire, troubles du sommeil...
troubles cutanés...
douleurs, faiblesses articulaires ou musculaires, fatigue extrême

perte du goût et / ou de l'odorat (anosmie)
complications rénales, digestives, pulmonaires et / ou neurologiques

50% des personnes ayant été infectées présentent un symptôme après **1 mois**

10% de ces mêmes personnes sont toujours affectées après **6 mois**

... alors je n'attends pas : je consulte mon médecin traitant !

C'est la principale garantie pour maintenir les écoles ouvertes, poursuivre les activités physiques et sportives, participer aux sorties scolaires et avoir accès aux lieux soumis au "pass sanitaire".

A partir du 30/09/21, le "pass sanitaire" sera obligatoire pour les jeunes de 12 à 18 ans pour les concerts, les salles de jeu, les restaurants, les lieux culturels, les salles de sport....

Les tests seront payants à partir du 11 octobre.

Quels vaccins les jeunes reçoivent-ils ?

Les jeunes de 12 à 17 ans reçoivent deux injections de vaccin à **ARN messenger Pfizer-BioNTech ou Moderna**.

[Tout comprendre sur les vaccins : Comment agit le vaccin contre la Covid-19 ?](https://www.dailymotion.com/video/x7zrsr1) (Lien vidéo <https://www.dailymotion.com/video/x7zrsr1>)

Ceux ayant déjà contracté la Covid-19 peuvent recevoir une unique dose de vaccin

Ceux ayant contracté la Covid-19 au moins 15 jours après avoir reçu leur première injection peuvent ne pas se voir administrer la seconde dose de vaccin.